

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10
M. SENE Malik à M. EGRON Jean-François à partir de 12 h 40

EXCUSE :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Contrat d'Affermage CUB/SETGI - Opérations de clôture - Participation financière de la Cub au déficit du fonds de Gros Entretien et de Renouvellement (GER) - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 28 novembre 2007, la Cub a confié à la SETGI la gestion du service public de distribution d'énergie calorifique des Hauts de Garonne, dans le cadre d'un nouveau contrat d'affermage daté du 5 décembre 2007.

Ce contrat a pris effet au 1er janvier 1998 pour une durée de 10 ans.

Par avenant n°5 en date du 24 décembre 2007, ce contrat a été prorogé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2008.

Par lettre en date du 21 septembre 2007, la SETGI a fait état d'un déficit prévisionnel cumulé du Fonds de Gros Entretien et Renouvellement (GER) de 600.000 € HT, fin 2007, et pour lequel elle sollicitait une prise en charge partielle et forfaitaire à hauteur de 478.000 € HT, au titre de la participation aux travaux d'amélioration du réseau suite aux incidents fin décembre 2005, aux travaux à réaliser sur une chaudière et à la prise en charge pour la maintenance de la turbine de cogénération, conformément aux dispositions de l'avenant n°1, en date du 8 mars 2001, au contrat d'affermage du 5 décembre 1997.

Cette demande n'a pas été prise en compte dans l'avenant n°5 de prorogation du contrat d'affermage, étant considéré que celle-ci devait être examinée lors des opérations de fin de contrat qui, en l'état actuel, doivent être désormais réalisées.

Par ailleurs, la SETGI motive sa demande en soulignant que la majeure partie du déficit trouve son origine :

- d'une part, dans l'application de l'avenant n° 1 qui a eu pour objet de réviser les conditions tarifaires du réseau de chaleur en réduisant de 17,5 % le coût de la chaleur vendue à l'usager, ceci en contrepartie d'un engagement des bailleurs sociaux à rester connectés jusqu'en 2010. Cette décision a eu pour conséquence une diminution de 35 % de la recette du Fonds de Gros Entretien et Renouvellement.

- d'autre part, la panne électrique générale du 23 décembre 2005 qui a engendré de lourds travaux de réparation et d'amélioration réalisés en vue de prévenir le renouvellement des perturbations et de fiabiliser le réseau.

Le groupe de négociation, coprésidé par les Vice-Présidents Mrs Didier CAZABONNE, FREYGEFOND et TOUZEAU réunissant les représentants de la SETGI et de la Cub, a émis une proposition de règlement pour une participation financière communautaire de 368.000 € HT, sur la base des dispositions de l'avenant n° 1 relatif au recours à un financement spécifique conjointement avec le fermier en cas de solde négatif du Fonds du GER.

En outre, il est à préciser que d'importants efforts ont été consentis par la SETGI qui a accepté de prendre en charge l'aggravation du déficit en 2008, de l'ordre de 607.914,08 €, et ce pour la troisième année consécutive, ce qui portait le solde négatif cumulé de la Garantie totale à -1.052.480,46 €, à l'échéance de la délégation.

S'agissant de la participation de la Cub, celle-ci représente le financement des travaux réalisés pour fiabiliser le réseau et éviter d'autres fuites.

Enfin, il convient de préciser que le Budget annexe "Réseau de chaleur" qui n'a pas les moyens de supporter cette dépense de 368.000€, représentant la participation de la Communauté Urbaine au déficit du Fonds de Gros Entretien et Renouvellement, se verra attribuée par le Budget principal, dans le respect des dispositions prévues par le 1^o de l'article L2224-2 du C.G.C.T., une subvention d'exploitation de ce montant. Cette disposition est formellement actée dans la délibération du Conseil de Communauté relative à l'adoption du Budget supplémentaire 2009.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- décider, dans le respect des dispositions prévues par le 1^o de l'article L2224-2 du CGCT, d'octroyer à la SETGI, en application des dispositions de l'avenant n°1 au contrat d'affermage, une participation communautaire, d'un montant de 368.000€, pour faire face au déficit du Fonds de Gros Entretien et de Renouvellement (GER). Cette dépense sera imputée sur le budget annexe du Réseau de chaleur de l'exercice en cours : chap. 67 Article 6743 « subventions d'exploitation exceptionnelles » CRB D400
- autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir avec la SETGI.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AOÛT 2009**
PUBLIÉ LE : 26 AOÛT 2009

M. DIDIER CAZABONNE